

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Quatrième trimestre 2011

Mise à disposition du public le 2 janvier 2012

SOMMAIRE

	Pages
Arrêtés du Maire	2 à 10
Décisions du Maire	11 à 13
Délibérations du Conseil Municipal	14 à 28

ARRÊTÉS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

Arrêté n°863 du 6 octobre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – restaurant "Les Jardins du Lavoir"

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Restaurant "Les Jardins du Lavoir", classé dans la 4^{ème} catégorie, de type N, situé 10 rue Nationale aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°864 du 6 octobre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – foyer des jeunes "La Grange aux Idées"

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Foyer des jeunes "La Grange aux Idées", classé dans la 4^{ème} catégorie, de type L, situé parking du Donjon – rue de la Fontaine aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°865 du 7 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de pose d'une conduite de collecte d'eaux usées – rue de l'Ouche du Châtaignier

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement au droit du chantier du 11 octobre au 11 novembre 2011.

Arrêté n°866 du 10 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – rue de la Gradine

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue de la Gradine du 24 octobre au 4 novembre 2011.

Arrêté n°867 du 10 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue Nationale du 17 au 30 octobre 2011.

Arrêté n°868 du 10 octobre 2011 :

Mise en place d'un panneau "sens interdit" sur la rue de l'Ouvrardière

Interdit, à compter du 4 octobre 2011, la circulation de tous les véhicules dans la portion de la rue de l'Ouvrardière allant de la rue de Saumur vers la rue Gâte Bourse.

Arrêté n°869 du 10 octobre 2011 :

Mise en place d'un panneau "sens interdit" sur la rue du Guichet

Interdit, dès la mise en place de la signalisation correspondante, la circulation de tous les véhicules dans la portion de la rue du Guichet du n°14 au n°2.

Arrêté n°870 du 10 octobre 2011 :

Priorité de passage avec implantation de panneaux "stop" sur la rue du Guichet

Dès la mise en place de la signalisation correspondante, tout conducteur circulant sur la rue du Guichet (du n°2 au n°14) devra s'arrêter à la limite de la chaussée abordée et céder le passage aux véhicules circulant sur la rue de la Demoiselle + rue du Guichet (du n°16 au n°26) et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

Arrêté n°871 du 10 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique – rue de Grouteau

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement rue de Grouteau du 24 octobre au 10 novembre 2011.

Arrêté n°872 du 10 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement France Télécom – avenue Massabielle

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – avenue Massabielle du 10 au 14 octobre 2011.

Arrêté n°874 du 10 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique – La Rebouchonnière

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement à la Rebouchonnière du 17 octobre au 4 novembre 2011.

Arrêté n°882 du 11 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de pose d'une conduite de collecte des eaux usées – RD 160 (entre la rue des Ormeaux et la rue de l'Ouche du châtaignier)

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – RD 160 (entre la rue des Ormeaux et la rue de l'Ouche du châtaignier) du 17 au 31 octobre 2011.

Arrêté n°883 du 11 octobre 2011 :

Mise en place d'un panneau "sens interdit" sur la rue de l'Ouvrardière – retrait de l'arrêté 2011-868

Retire l'arrêté n°868 du 10 octobre 2011.

Interdit, à compter du 4 octobre 2011, la circulation de tous les véhicules dans la portion de la rue de l'Ouvrardière allant de la rue de Saumur vers la rue Gâte Bourse.

Arrêté n°884 du 11 octobre 2011 :

Mise en place d'un panneau "sens interdit" sur la rue du Guichet – retrait de l'arrêté 2011-869

Retire l'arrêté 869 du 10 octobre 2011.

Interdit, dès la mise en place de la signalisation correspondante, la circulation de tous les véhicules dans la portion de la rue du Guichet du n°14 au n°2.

Arrêté n°870 du 10 octobre 2011 :

Priorité de passage avec implantation de panneaux "stop" sur la rue du Guichet – retrait de l'arrêté 2011-870

Retire l'arrêté n°870 du 10 octobre 2011.

Dès la mise en place de la signalisation correspondante, tout conducteur circulant sur la rue du Guichet (du n°2 au n°14) devra s'arrêter à la limite de la chaussée abordée et céder le passage aux véhicules circulant sur la rue de la Demoiselle + rue du Guichet (du n°16 au n°26) et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

Arrêté n°898 du 13 octobre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – centre commercial Leclerc

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Centre Commercial Leclerc classé dans la 1^{ère} catégorie, de type M N, situé avenue des Chaumières aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°899 du 13 octobre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – centre commercial Hyper U

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Centre Commercial Hyper U classé dans la 1^{ère} catégorie, de type M N, situé avenue de la Maine aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°900 du 14 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour la mise en place d'une grue – rue Louis Pasteur

Interdit la circulation à tous les véhicules dans le rue Louis Pasteur le 14 octobre 2011 de 8h à 17h30.

Arrêté n°899 du 13 octobre 2011 :

Ouverture temporaire d'exploitation de la manifestation "30^{ème} fête du CHRONO des Herbiers" dans un établissement recevant du public avec prescriptions – Parc des Expos de la Gare

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Parc des Expos de la Gare pour la manifestation "30^{ème} fête du CHRONO des Herbiers" situé rue du 11 novembre 1918 aux Herbiers à ouvrir au public du 14 au 16 octobre 2011 à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°909 du 17 octobre 2011 :

Dérogation au repos dominical les 11 et 18 décembre 2011

Autorise l'ouverture de l'ensemble des commerces des Herbiers les dimanches 11 et 18 décembre 2011.

Arrêté n°912 du 18 octobre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – JOUECLUB

Autorise l'établissement recevant du public dénommé JOUECLUB classé dans la 2^{ème} catégorie, de type M, situé ZAC de la Tibourgère aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°913 du 18 octobre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – LA HALLE

Autorise l'établissement recevant du public dénommé LA HALLE classé dans la 2^{ème} catégorie, de type M, situé ZAC de la Tibourgère aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°916 du 19 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de l'avenue Massabielle

Interdit, en fonction des besoins, la circulation dans le sens Dojo – Le Landeau du 17 octobre au 16 décembre 2011.

Arrêté n°919 du 21 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour branchement gaz – rue Michel Favreau

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée manuellement par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 ou par feux tricolores au droit du chantier – rue Michel Favreau du 24 octobre au 4 novembre 2011.

Arrêté n°920 du 21 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – rue des Hêtres

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue des Hêtres du 2 au 11 novembre 2011.

Arrêté n°921 du 21 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de modification ligne électrique BT – rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée manuellement par panneaux B15-C18 et par piquets K10 ou par feux tricolores au droit du chantier – rue Nationale du 24 octobre au 10 novembre 2011.

Arrêté n°922 du 21 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – rue de la Gradine

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue de la Gradine du 24 octobre au 4 novembre 2011.

Arrêté n°925 du 25 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de réfection de voirie – rue de la Prise d'Eau

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue de la Prise d'Eau du 25 au 28 octobre 2011.

Arrêté n°926 du 25 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – place des Droits de l'Homme

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – place des Droits de l'Homme du 28 novembre au 15 novembre 2011.

Arrêté n°927 du 25 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique – rue Blaise Pascal

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement sur la rue Blaise Pascal du 24 octobre au 11 novembre 2011.

Arrêté n°928 du 25 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique – place Sainte Blaise

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement sur la place Sainte Blaise du 14 novembre au 2 décembre 2011.

Arrêté n°929 du 25 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique – rue des Hêtres

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement sur la rue des Hêtres du 14 novembre au 2 décembre 2011.

Arrêté n°933 du 28 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la place de la Ferme

Interdit la circulation sur l'avenue de la Tibourgère du 3 au 4 novembre 2011.

Arrêté n°934 du 31 octobre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour branchement gaz – rue du Grand Rouet

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée manuellement par panneaux B15-C18 et par piquets K10 ou par feux tricolores au droit du chantier – rue du Grand Rouet du 14 au 25 novembre 2011.

Arrêté n°935 du 4 novembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour raccordement gaz – rue Blaise Pascal

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement au droit du chantier - rue Blaise Pascal du 21 novembre au 2 décembre 2011.

Arrêté n°978 du 10 novembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'effacement de réseau – rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue Nationale (du carrefour de l'église à la place d'Herbauges) du 14 au 25 novembre 2011.

Arrêté n°979 du 10 novembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable au lieu-dit "Les Erables"

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – lieu-dit "Les Erables" du 7 au 12 novembre 2011.

Arrêté n°980 du 10 novembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable au lieu-dit "Les Erables"

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – lieu-dit "Les Erables" du 7 au 12 novembre 2011.

Arrêté n°1103 du 10 novembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement de la place de la Ferme

Interdit la circulation à tous les véhicules durant 2 jours pendant la semaine du 14 au 18 novembre 2011 sur l'avenue de la Tibourgère pour la portion allant du giratoire du centre commercial de la Tibourgère au giratoire de l'avenue du Bocage.

Arrêté n°1108 du 10 novembre 2011 :

Ouverture d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – restaurant le Lotus

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Restaurant "Le Lotus", classé dans la 5^{ème} catégorie, de type N, situé place des Droits de l'Homme aux Herbiers, à ouvrir au public à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°1109 du 14 novembre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – magasin VECOPRI et DIVA SHOES

Autorise l'établissement recevant du public dénommé magasin VECOPRI et DIVA SHOES classé dans la 2^{ème} catégorie, de type M, situé rue Ampère – ZI la Buzenière aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°1112 du 14 novembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour la mise en place d'une grue – rue des Bains Douches

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue des Bains Douche le 1^{er} décembre 2011.

Arrêté n°1114 du 15 novembre 2011 :

Dérogation au repos dominical – ouverture exceptionnelle des commerces de matériel et outillage pour l'agriculture et le jardinage le dimanche 27 novembre 2011

Autorise l'ouverture exceptionnelle des commerces de matériel et outillage pour l'agriculture et le jardinage des Herbiers le dimanche 27 novembre 2011.

Arrêté n°1118 du 16 novembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour la mise en place d'une grue – rue des Bains Douches

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement sur l'avenue Massabielle du 14 novembre au 16 décembre 2011.

Arrêté n°1121 du 18 novembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour le marché de Noël

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules sur la Grande Rue, rue de la Voûte et place du Petit Marché du 9 au 12 décembre 2011.

Arrêté n°1122 du 18 novembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour le village du Père Noël

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules sur le parking de la place d'Herbauges du 8 décembre 2011 au 2 janvier 2012.

Arrêté n°1123 du 18 novembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux sur réseau électrique et téléphonique au lieu-dit "La Baudière"

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – lieu-dit "La Baudière" du 21 novembre au 2011 au 20 janvier 2012.

Arrêté n°1124 du 21 novembre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Hôtel Restaurant du Centre

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Hôtel Restaurant du Centre classé dans la 5^{ème} catégorie, de type O N, situé 6 rue de l'Eglise aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 6 mois.

Arrêté n°1125 du 21 novembre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Ecole privée primaire St Joseph

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Ecole privée primaire St Joseph classé dans la 4^{ème} catégorie, de type R, situé 15 rue Gâte Bourse aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°1128 du 22 novembre 2011 :

Réglementation du stationnement en centre-ville

Délimite la zone bleue, les emplacements à durée limitée 15 mn, les emplacements réservés aux livraisons, les emplacements et couloirs réservés aux autocars, les emplacements réservés aux handicapés et interdit tout autre stationnement.

Arrêté n°1130 du 23 novembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour le marché de Noël – retrait de l'arrêté 2011-1121

Retire l'arrêté n°1121 du 18 novembre 2011.

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules sur la Grande Rue, rue des Halles, rue de la Voûte et place du Petit Marché du 9 au 12 décembre 2011.

Arrêté n°1133 du 25 novembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – rue de Beaurepaire

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue de Beaurepaire du 12 au 23 décembre 2011.

Arrêté n°1135 du 25 novembre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Hôtel Restaurant "L'Orée des Bois Verts"

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Hôtel Restaurant "L'Orée des Bois Verts" classé dans la 5^{ème} catégorie, de type O N, situé 2 rue des Bois Verts aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser les prescriptions dans un délai de 6 mois.

Arrêté n°1140 du 1^{er} décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique – rue Floriane

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue Floriane du 2 janvier au 2 février 2012.

Arrêté n°1141 du 1^{er} décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – rue des Borderies

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue des Borderies du 19 au 30 décembre 2011.

Arrêté n°1142 du 1^{er} décembre 2011 :

Ouverture temporaire d'exploitation avec prescriptions – manifestation "Vide grenier du Téléthon" au parc des expos de la Gare

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Parc des expos de la Gare, classé dans la 1^{ère} catégorie, de type L T X, situé 35 rue du 11 novembre 1918 aux Herbiers, pour la manifestation "Vide grenier du Téléthon", à ouvrir au public le dimanche 4 décembre 2011, à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°1143 du 2 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue Nationale du 12 au 16 décembre 2011.

Arrêté n°1144 du 2 décembre 2011 :

Mise en place d'un panneau "cédez le passage" sur la rue du Guichet – retrait de l'arrêté 2011-870

Retire l'arrêté n°870 du 10 octobre 2011.

A compter du 5 décembre 2011, tout conducteur circulant sur la rue du Guichet (du n°2 au n°14) devra céder le passage aux usagers circulant sur la rue de la Demoiselle et la rue du Guichet (du n°16 au n°26).

Arrêté n°1145 du 5 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement France Télécom – route des Enfreins

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits sur la route des Enfreins – VC 216 (à hauteur du pont) le mardi 13 décembre 2011.

Arrêté n°1151 du 7 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – au lieu-dit "Le Plessis"

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – lieu-dit "Le Plessis" du 19 au 30 décembre 2011.

Arrêté n°1162 du 9 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux – avenue de la Maine

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur la piste cyclable de l'avenue de la Maine (du giratoire de Beaurepaire au giratoire de l'Atlantique) du 12 au 23 décembre 2011.

Arrêté n°1171 du 15 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – La Trébussonnière

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – La Trébussonnière du 19 au 31 décembre 2011.

Arrêté n°1172 du 15 décembre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescription – Groupe scolaire de la Métairie

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Groupe scolaire de la Métairie, classé dans la 3^{ème} catégorie, de type R, situé rue Michel Richard Delalande aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°1173 du 15 décembre 2011 :

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Magasin NAF NAF CHEVIGNON "HERBIERS OUTLET"

Autorise l'établissement recevant du public dénommé Magasin NAF NAF CHEVIGNON "HERBIERS OUTLET", classé dans la 3^{ème} catégorie, de type M, situé rue Ampère – ZI de la Buzenièrre aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°1175 du 16 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du samedi 14 janvier 2012

Interdit le stationnement et la circulation des véhicules, sauf véhicules liés à l'organisation, sur le parking de l'Auditorium du 13 janvier à 18h au 15 janvier à 9h.

Arrêté n°1176 du 19 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique sur la RD 160

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier sur la RD 160 du 5 janvier au 2 février 2012.

Arrêté n°1177 du 19 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux – rue de la Demoiselle

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur la piste cyclable de la rue de la Demoiselle au droit du collège Jean Rostand du 19 au 23 décembre 2011.

Arrêté n°1178 du 19 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique sur la RD 160

Interdit, en fonction des besoins des travaux, la circulation et le stationnement sur l'avenue Massabielle du 19 décembre 2011 au 16 janvier 2012 (sauf riverains et transports scolaires en veillant à ne pas circuler sur les zones de travaux).

Arrêté n°1179 du 19 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement du carrefour Massabielle

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier sur la RD 160 au droit du carrefour Massabielle (de la rue de l'Ouvrardière au chemin des Echos) du 16 janvier au 17 février 2012.

Arrêté n°1180 du 19 décembre 2011 :

Mise en place de plots réfléchissants à la Pépinière

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 sur la RD 2755B au droit du tourne à gauche de la zone de la Pépinière, pendant un jour, sur la période du 17 au 21 janvier 2012.

Arrêté n°1181 du 19 décembre 2011 :

Mise en place de panneaux d'information vitesse

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier sur la RD 23 - au lieu-dit Les Tonnelles et sur la piste cyclable 50 m en amont de la rue des Goélands du 10 au 15 janvier 2012.

Arrêté n°1182 du 20 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'aménagement du carrefour Massabielle – retrait de l'arrêté 2011-1179

Retire l'arrêté n°1179 du 19 décembre 2011

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores au par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier sur la RD 160 au droit du carrefour Massabielle (de la rue de l'Ouvrardière au chemin des Echos) du 16 janvier au 17 février 2012.

Arrêté n°1183 du 22 décembre 2011 :

Dérogation au repos dominical – ouverture exceptionnelle des commerces de vêtements et de chaussures le dimanche 15 janvier 2012

Autorise les commerces de vêtements et de chaussures des Herbiers à ouvrir exceptionnellement le dimanche 15 janvier 2012.

Arrêté n°1190 du 23 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – La Trébussonnière

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – La Trébussonnière du 9 au 20 janvier 2012.

Arrêté n°1191 du 23 décembre 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux sur réseau électrique et téléphonique – rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – rue du Maréchal Leclerc

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – rue du Maréchal de Lattre de Leclerc du 9 janvier au 9 mars 2012.

DÉCISIONS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

Décision n°114 du 5 octobre 2011 :

Cession d'un véhicule à M. Eric GENET

Cède à M. GENET Eric un véhicule Peugeot 106 pour un montant de 150 €.

Décision n°115 du 5 octobre 2011 :

Vente de polos – Tour des Arts

Fixe le prix de vente d'un polo à 15 €.

Décision n°116 du 10 octobre 2011 :

Local commercial sis 49 rue du Brandon - Les Herbiers : bail commercial conclu avec la S.A.R.L ROYAL A

Donne à bail à loyer à la S.A.R.L ROYAL A un immeuble composé de :

- au rez-de-chaussée, une surface commerciale de 75 m²
- au 1^{er} étage : 5 pièces, une salle de bain et un sanitaire,
- une cave à usage de stockage

La location de cet immeuble est consentie à compter du 13 octobre 2011 moyennant versement à la Ville d'un loyer avec franchise en raison des travaux de rénovation du 1^{er} étage et de réaménagements intérieurs du rez-de-chaussée effectués par le Preneur. Le montant du loyer initial est fixé à 700 € H.T. par mois. Le montant de ce loyer sera ramené à :

- 500 € H.T par mois pour la première année (soit du 13/10/2011 au 12/10/2012)
- 600 € H.T par mois pour la deuxième année (soit du 13/10/2012 au 12/10/2013)
- 700 € H.T par mois pour la troisième année (soit du 13/10/2013 au 12/10/2014)

Pour le mois d'octobre 2011, le loyer sera calculé au prorata des jours d'occupation soit du 13 octobre 2011 au 31 octobre 2011 (306,45 € H.T).

Décision n°117 du 11 octobre 2011 :

Atelier-relais n°5 sis 37 rue Denis Papin – Les Herbiers : avenant n°7 à la convention du 29 septembre 2003 conclue avec l'Association Départementale Vendéenne des Restaurants du Cœur / Relais du Cœur

Proroge la convention d'occupation pour l'atelier-relais n°5 conclue avec l'Association Départementale Vendéenne des Restaurants du Cœur / Relais du Cœur jusqu'au 31 octobre 2012 moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 584,17 € HT.

Décision n°118 du 11 octobre 2011 :

Centre de loisirs "Les Diablotins" sis rue Michel Favreau – Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association ARIA 85/LA ROCHE SUR YON

Met à la disposition de l'Association ARIA 85 une salle située au sein du centre de loisirs Les Diablotins sis rue Michel Favreau Les Herbiers et cadastré section AK n°666. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux du 17 octobre 2011 au 4 juillet 2012.

Décision n°119 du 12 octobre 2011 :

Modification de la décision municipale n°2011-34 fixant les tarifs des restaurants scolaires – année 2011/2012

Modifie l'article 3 de la décision n°2011-34 fixant les tarifs pour les gens du voyage comme suit : seule la tarification au ticket en vigueur pour l'année 2011-2012 s'appliquera aux gens du voyage. Les tickets "tarif abonnement" seront détruits par Trésor Public, n'étant plus utilisables.

Décision n°120 du 14 octobre 2011 :

Emplacement n°7 - garage sis 6 rue du Pont de la Ville - Les Herbiers : avenant n°1 au bail du 13 octobre 1999 conclu avec M. Jean-Marc BODET

Proroge jusqu'au 15 novembre 2011 le bail du 13 octobre 1999 pour la location de l'emplacement n°7 par M. Jean-Marc BODET au sein du garage situé 6 rue du Pont de la Ville moyennant un loyer mensuel de 39,80 €.

Décision n°121 du 14 octobre 2011 :

Emplacement n°8 - garage sis 6 rue du Pont de la Ville - Les Herbiers : avenant n°2 au bail du 13 octobre 1999 conclu avec M. Philippe GROSSIN

Proroge jusqu'au 15 novembre 2011 le bail du 13 octobre 1999 modifié par avenant n°1 du 1^{er} février 2002 pour la location de l'emplacement n°8 par M. Philippe GROSSIN au sein du garage situé 6 rue du Pont de la Ville moyennant un loyer mensuel de 39,80 €.

Décision n°122 du 14 octobre 2011 :

Emplacement n°9 - garage sis 6 rue du Pont de la Ville - Les Herbiers : avenant n°1 au bail du 13 octobre 1999 conclu avec M. Jean-Marc BODET

Proroge jusqu'au 15 novembre 2011 le bail du 13 octobre 1999 pour la location de l'emplacement n°9 par M. Patrice VINET au sein du garage situé 6 rue du Pont de la Ville moyennant un loyer mensuel de 39,80 €.

Décision n°123 du 14 octobre 2011 :

Tour des Arts sise Place des Droits de l'Homme – Les Herbiers : convention de mise à disposition de locaux conclue avec l'Association La Nouvelle Jeanne d'Arc

Met à disposition de l'Association La Nouvelle Jeanne d'Arc une salle dénommée Salle de Cœur située au sein de la Tour des Arts, à titre gracieux, du 24 octobre 2011 au 6 juillet 2012.

Décision n°124 du 18 octobre 2011 :

Tarifs d'animations – régie de recettes du Service Animation Jeunesse

Fixe le tarif de la sortie "Sport et Vacances" du 24 au 27 octobre 2011 à 15 €.

Décision n°125 du 24 octobre 2011 :

Bâtiment n°25 sis rue du 11 novembre 1918 – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec la délégation locale de la Croix Rouge Française / Les Herbiers

Met à disposition de la délégation locale de la Croix-Rouge Française des Herbiers un local d'une surface de 83,08 m² destiné à l'essayage et la vente de vêtements, un local de stockage pour les vêtements d'une surface de 29,70 m², ainsi qu'un accès aux espaces communs à usage avec l'autre occupant situés au rez-de-chaussée du bâtiment n°25 sis rue du 11 novembre 1918 – Les Herbiers et cadastré section C n°2867 (portion), à compter du 27 octobre 2011 moyennant une indemnité d'occupation de 1 500,00 € payable trimestriellement.

Décision n°126 du 24 octobre 2011 :

Bureaux n°7 et n°8 premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard – Les Herbiers : bail dérogatoire conclu avec la SAS CATALYS CONSEIL

Donne à bail à loyer à la SAS CATALYS CONSEIL les bureaux n°7 et n°8 et un accès aux parties communes de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard, à compter du 1^{er} novembre 2011 moyennant un loyer mensuel de 557,79 €.

Décision n°127 du 24 octobre 2011 :

Entrepôt de stockage sis 10 avenue de la Gare – Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association La Gazelle Berbère

Met à disposition de l'Association La Gazelle Berbère un entrepôt de stockage de 100 m² sis 10 avenue de la Gare, à titre gracieux, du 26 octobre 2011 au 30 avril 2012.

Décision n°128 du 26 octobre 2011 :

Bâtiment n°25 sis rue du 11 novembre 1918 - Les Herbiers : convention de mise à disposition de locaux communaux conclue avec le C.C.A.S des Herbiers

Met à disposition du C.C.A.S un local de stockage d'une surface de 40,10 m², un bureau d'une surface de 10,97 m², des biens mobiliers nécessaires à l'activité de l'épicerie solidaire ainsi que l'accès aux espaces communs à usage avec l'autre occupant de l'ensemble situé au rez-de-chaussée du bâtiment n°25 sis rue du 11 novembre 1918 – Les Herbiers, à titre gracieux, à compter du 27 octobre 2011.

Décision n°129 du 27 octobre 2011 :

Local de stockage sis 21 rue Gâte Bourse – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec l'Association AEPUC / Nantes

Met à disposition de l'Association AEPUC un espace bureau, un espace atelier et un accès à la cour intérieure de l'ensemble situé 21 rue Gâte Bourse, pour une durée de 7 mois à compter du 16 novembre 2011 moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 200 € HT.

Décision n°130 du 3 novembre 2011 :

Atelier 20 et espaces extérieurs du site de la gare sis rue du 11 novembre 1918 – Les Herbiers : contrat de location conclu avec le Comité d'Organisation du Téléthon

Loue au Comité d'Organisation du Téléthon l'atelier n°20 et les espaces extérieurs du parc de la gare sis rue du 11 novembre 1918, du 3 au 4 décembre 2011 moyennant le versement de 300 € HT.

Décision n°131 du 3 novembre 2011 :

Atelier 20 et espaces extérieurs du site de la gare sis rue du 11 novembre 1918 – Les Herbiers : contrat de location conclu avec la SAS CWF

Loue à la SAS CWF l'atelier n°20 et les espaces extérieurs du parc de la gare sis rue du 11 novembre 1918, du 8 au 25 novembre 2011 moyennant le versement de 950 € HT.

Décision n°132 du 3 novembre 2011 :

Cours "Ecrits personnels" – Tour des Arts sise place des Droits de l'Homme – Les Herbiers

Fixe à 100 € le tarif pour l'ensemble des cours "Ecrits Personnels".

Décision n°133 du 9 novembre 2011 :

Exercice du droit de préemption urbain – déclaration d'intention d'aliéner – acquisition des parcelles cadastrées section S n°746 – 749 – 779 – 780 sises 22 avenue de Cholet et lieu-dit La Simonnière – appartenant aux consorts Vinet

Préempte les parcelles cadastrées section S n°746 – 749 – 779 – 780 sises 22 avenue de Cholet et lieu-dit La Simonnière – Les Herbiers moyennant le prix global de 113 000 € auquel s'ajoutent les frais d'agence s'élevant à 5 000 €.

DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

➤ DU 19 SEPTEMBRE 2011 :

1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal décide de :

Transformer les emplois suivants :

1 - au titre des avancements de grade 2011

- un chef de service de police municipale en un chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe principal de 1^{ère} classe
- un adjoint administratif de 2^{ème} classe en un adjoint administratif de 1^{ère} classe
- un adjoint d'animation de 2^{ème} classe en 1 adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- un agent de maîtrise en un agent de maîtrise principal
- un adjoint technique principal 2^{ème} classe en un adjoint technique principal 1^{ère} classe
- deux adjoints techniques de 1^{ère} classe en deux adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
- un adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe en un adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe
- un adjoint technique de 2^{ème} classe en un agent de maîtrise

2 - au titre du développement des services

- un adjoint technique principal de 1^{ère} classe en un adjoint administratif 2^{ème} classe

Créer les emplois suivants :

- un attaché à temps complet
- un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 14h hebdomadaires soit 40%
- un adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet
- un assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 5h hebdomadaires soit 20 %
- un adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet

2 - TITRES DE RECETTES : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables.

3 - CESSION D'UN TRACTOPELLE A LA SOCIETE SMAT SERVICES

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à :

- céder à la société SMAT SERVICES – ZA les Fours – 85140 SAINT MARTIN DES NOYERS – ce tractopelle au prix de 13 000 €,
- sortir ce bien de l'inventaire communal.

La présente recette sera imputée au compte 0203-775 du budget principal 2011.

4 - PARTICIPATION A VENDEE EAU

Le Conseil municipal décide le versement d'une participation d'un montant de 1 932,35 € à Vendée Eau pour les travaux d'alimentation en eau potable et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer la convention à intervenir.

5 - MODULATION DU TARIF DE LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES

Le Conseil municipal décide, pour la première fois au titre de la taxe sur les surfaces commerciales perçue à compter de l'année suivante, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur et fixe le coefficient multiplicateur à 1.05.

6 - DEVELOPPEMENT CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter auprès de la D.R.A.C. une subvention d'un montant de 15 000 €.

7 - AMENAGEMENT DU PARKING D'ELBEE – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A M. SARRAZIN

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition du terrain AD 90 moyennant le prix de 75 € / m²,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte de vente,
- décide d'imputer la dépense au budget principal 2011 – opération 9002 – compte 824-2118.

8 - REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME – EMPLACEMENT RESERVE – EXERCICE DU DROIT DE DELAISSEMENT PAR M. GANDRILLON - ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION SISE RUE DES PIERRES FORTES

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition de la propriété bâtie cadastrée section AD n° 130 et 568 moyennant la somme globale de 110 000 € à laquelle il convient d'ajouter une indemnité de remploi de 10 % de la valeur du bien, soit 11 000 €,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte de vente,
- décide d'imputer la dépense au budget principal 2011 – opération 9002 - compte 824-2138.

9 - PROJET DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA GARE – ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION SISE 8 RUE DE LA GUERCHE APPARTENANT A M. BARBOT

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition de :
 - une maison d'habitation d'une surface habitable de 50 m² environ (mitoyenne à une autre maison acquise récemment par la Ville : porte d'accès au bien contigu dans la buanderie) implantée sur les parcelles C 2330 - 2870 faisant l'objet d'un règlement de copropriété,
 - 400/1000èmes de copropriété ou des parties communes générales de l'ensemble de l'immeuble,
- moyennant le prix de 60 000 €, indemnité de remploi de 10 % comprise.
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte,
 - décide d'imputer la dépense au budget principal 2011 - opération 9002 – compte 824-2138.

10 - PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT – OPERATION DE LOGEMENTS – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS 13-23 BIS GRANDE RUE APPARTENANT AUX CONSORTS CHAUMONT

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition d'un immeuble à usage mixte (AC 616) situé 13/23bis Grande rue (zone UAz au PLU) et comprenant :
 - un local commercial de 50 m² actuellement occupé (cabinet d'infirmiers - loyer de 550 € / mois),
 - une partie habitation de 50 m² à l'étage également louée (loyer de 350 € / mois).
 - de ce bien cadastré section AC n° 616 moyennant le prix de 135 000 €,
- autorise M. le Maire, ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de M^e LEVAUFRE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte,
- décide d'imputer la dépense au budget principal 2011 – opération 9002 – compte 824-2138.

11 - LOTISSEMENT A USAGE D'HABITATION « LE PONT DE LA ROCHE » - TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition, à titre gracieux, des biens cadastrés section C n° 4657, 4658, 4659, 4660, constituant les voies et espaces communs du lotissement "Le Pont de la Roche",
- décide le classement des terrains susmentionnés dans le domaine public routier communal,
- autorise M. le Maire, ou le 1^{er} Adjoint, à signer tous actes nécessaires, les frais étant à la charge du cédant.

12 - REGULARISATION FONCIERE - TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PORTION DE LA RUE DE LA PRISE D'EAU APPARTENANT A LA S.C.I. D'HERBAUGES

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition, à titre gracieux, du bien cadastré section AE n° 567, d'une contenance de 16a 80ca,
- décide le classement dudit terrain dans le domaine public routier de la Ville,
- autorise M. le Maire, ou le 1^{er} Adjoint, à signer tous actes nécessaires.

13 - ZAC DU GRAND FIEF – CESSION D'UN TERRAIN A LA S.C.I. DOMUS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AFFECTE A L'ACTIVITE DU SESSAD

Le Conseil municipal :

- décide la cession à la S.C.I. DOMUS, d'un terrain cadastré section AH 629p, 631p et 624, d'une contenance approximative de 19a 67ca, moyennant le prix de 45 € HT / m² (TVA sur marge en sus : 19,60 % sur une marge HT de 39,73 € / m²),
- autorise l'acquéreur à déposer un dossier de demande de permis de construire et effectuer toutes études de sol et levés de géomètre préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,
- décide de laisser à la charge de l'acquéreur tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte de vente.

14 - ZONE D'ACTIVITES LA PEPINIERE – CESSION D'UN TERRAIN A M. ET MME BEAUSSIRE

Le Conseil municipal :

- décide la cession à M. et Mme BEAUSSIRE ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette opération (création à l'initiative de M. et Mme BEAUSSIRE), d'un terrain cadastré section C n° 4808, d'une contenance approximative de 55a 82ca, moyennant le prix de 9 € HT / m² (TVA sur marge en sus : 19,60 % sur une marge HT de 5,31 € / m²),
- décide d'insérer dans l'acte authentique (et l'avant-contrat le cas échéant), une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),
- autorise les acquéreurs à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,
- décide de laisser à la charge des acquéreurs tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me LEVAUFRE étant chargée de la rédaction de l'acte de vente.

15 - ZONE D'ACTIVITES LA MAINE – CESSION D'UN TERRAIN A MM DAMOUR, BRISSON, DABLEMONT ET MME DE BLANDERE – ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 11 DU 9 FEVRIER 2010

Le Conseil municipal décide d'abroger la délibération n°11 du 9 février 2010.

16 - REVISION GENERALE DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Le Conseil municipal décide la révision du Règlement Local de Publicité.

17 - REHABILITATION DE BATIMENTS A DESTINATION DE L'OCCUPATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ

Le Conseil municipal :

- prend acte de la désignation de l'attributaire par le maître d'ouvrage,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation de bâtiments à destination de l'occupation d'un centre technique municipal pour un forfait provisoire de rémunération de 1 642 500,00 € HT,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son déroulement.

18 - ANNULATION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN DUATHLON – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20 DU 4 JUILLET 2011

Le Conseil municipal annule l'attribution d'une subvention de 300 € à l'association LES HERBIERS TRIATHLON pour l'organisation d'un duathlon le 4 septembre 2011.

19 - TRANSPORTS DES ELEVES DE L'IME A LA SALLE GÂTE BOURSE – ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Le Conseil municipal donne son accord à la reconduction de l'aide financière de 2 646 € TTC que la Commune alloue à l'Institut Médico-éducatif (IME) pour la prise en charge du transport des élèves au gymnase Gâte Bourse pour un atelier animé par les éducateurs sportifs municipaux pour l'année scolaire 2011/2012.

20 - VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION A L'OGEC DE L'ECOLE PRIVEE DE MOUCHAMPS POUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (ANNEE 2010-2011) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°21 DU 4 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal modifie la délibération n°21 du 4 juillet 2011 en décidant le versement de la somme de 466,40 € à l'OGEC de l'école privée de Mouchamps, les crédits nécessaires étant prélevés sur le budget principal 2011 au compte 2123-6574.

➤ DU 7 NOVEMBRE 2011 :

1 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE - REGLES D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT) AUX AGENTS DE CATEGORIE C

Le Conseil municipal valide la modification des règles d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents de catégorie C et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette modification.

2 - MODIFICATION DES REGLES D'APPLICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE MEDICO-SOCIALE : CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Le Conseil municipal valide la modification des règles d'application du régime indemnitaire de la filière médico-sociale : cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette modification.

3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal décide de :

- transformer l'emploi suivant au titre des avancements de grade 2011 : un Attaché en Attaché principal
- créer les emplois suivants :
 - un emploi de Technicien (grade de technicien, technicien principal de 1^{ère} ou 2^{ème} classe) à temps complet,
 - un emploi de Médecin à temps non complet, à 50 %, soit à raison de 17 h 30 hebdomadaires.

4 - MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE-TEMPS

Le Conseil municipal :

- décider que le compte épargne-temps des agents de la commune des HERBIERS sera alimenté par le report des congés annuels et le report de jours de RTT (réduction du temps de travail),
- instaurer l'indemnisation forfaitaire des jours ainsi épargnés ainsi que la prise en compte de ces jours au titre de la retraite additionnelle (RAFP),
- autoriser la signature de tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif.

5 - TAXE D'AMENAGEMENT – FIXATION DU TAUX ET DES EXONERATIONS FACULTATIVES

Le Conseil municipal décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2 %,
- d'exonérer totalement les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^o de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue à l'article L.331-7 2^o (*logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+*),
- de maintenir les exonérations totales des Z.A.C. du Grand Fief et de la Tibourgère.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

6 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) : MODALITES DE TARIFICATION ET D'EXONERATION

Le Conseil municipal :

- 1) minore les tarifs appliqués aux enseignes pour aboutir à un tarif de base de 5 € en 2013 au lieu de 15 €.
- 2) décide les exonérations et réfections suivantes :
 - a) maintien des deux exonérations de plein droit applicables :
 - aux dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités non commerciales ou concernant des spectacles

- aux enseignes, si la somme de leurs superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 7 m².

b) exonération totale de 100 % des enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12 m²,

c) réfaction de 50 % pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et égale au plus à 20 m².

3) prend acte du lissage des tarifs au m² de 2009 à 2012 :

Supports	Superficie	2009	2010	2011	2012
Dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités non commerciales ou concernant des spectacles		Exonération de plein droit			
Enseignes	<= 7 m ²	Exonération de plein droit			
Enseignes (autres que celles scellées au sol)	> 7 m ² <= 12 m ²	15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €
Enseignes scellées au sol	> 7 m ² <= 12 m ²	15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €
Enseignes	> 12 m ² <= 20 m ²	18.00 €	21.00 €	24.00 €	27.00 €
	> 20 m ² <= 50 m ²	18.00 €	21.00 €	24.00 €	27.00 €
	> 50 m ²	24.00 €	33.00 €	42.00 €	51.00 €
Pré-enseignes et dispositifs publicitaires	Non numériques				
	<= 50 m ²	15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €
	> 50 m ²	18.00 €	21.00 €	24.00 €	27.00 €
	Numériques				
	<= 50 m ²	21.00 €	27.00 €	33.00 €	39.00 €
	> 50 m ²	30.00 €	45.00 €	60.00 €	75.00 €

4) fixe les tarifs par m² ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Supports	Superficie	2013
Dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités non commerciales ou concernant des spectacles		Exonération de plein droit
Enseignes	$\leq 7 \text{ m}^2$	Exonération de plein droit
Enseignes (autres que celles scellées au sol)	$> 7 \text{ m}^2 \leq 12 \text{ m}^2$	Exonération à 100%
Enseignes scellées au sol	$> 7 \text{ m}^2 \leq 12 \text{ m}^2$	5,00 €
Enseignes	$> 12 \text{ m}^2 \leq 20 \text{ m}^2$	Réfaction de 50% 5,00 €
	$> 20 \text{ m}^2 \leq 50 \text{ m}^2$	10.00 €
	$> 50 \text{ m}^2$	20.00 €
Pré-enseignes et dispositifs publicitaires	Non numériques	
	$\leq 50 \text{ m}^2$	15.00 €
	$> 50 \text{ m}^2$	30.00 €
	Numériques	
	$\leq 50 \text{ m}^2$	45.00 €
	$> 50 \text{ m}^2$	90.00 €

7 - SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2012

Le Conseil municipal décide de fixer le montant de la surtaxe d'assainissement à 1 € le m³ d'eau consommée, à compter du 1^{er} janvier 2012.

8 - FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Le Conseil municipal décide de :

- calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la Commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année,
- fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum applicable à notre Commune et de revaloriser annuellement ce taux tel que cela est prévu par l'article R.2333-105 du CGCT,
- laisser le bénéfice de cette redevance au SyDEV, autorité concédante qui perçoit cette recette en application du contrat de concession conclu avec ERDF.

9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION DE LA MAISON DE RETRAITE DU CLERGE DU LANDREAU

Le Conseil municipal :

- accorde à l'association de la maison de retraite du clergé du Landreau une subvention de 25 % des 10 % du montant des travaux de mise aux normes, soit 12 007,50 €,
- approuve le projet de convention et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à le signer.
- prélève les crédits nécessaires sur le compte 61-2042.

10 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal :

- donne son accord aux subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant	Imputation
<u>1 - Subventions administratives exceptionnelles</u>		
APABE - Location chalets pour le festibio énergie 2011 - 1er week-end de septembre 2011	279,00	020-6574
Comité Organisation Téléthon - Subvention pour occupation de l'atelier n°20 du site de la Gare - vide grenier - 04/12/2011	358,80	020-6574
Sous-total	673,68 €	

- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants,
- décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2011.

11 - ADHESION A LA CELLULE D'APPUI "PCS" POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE VENDEE DANS L'ELABORATION DE LEURS PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Conseil municipal décide :

- d'adhérer à la cellule d'appui PCS de l'Association des Maires de Vendée,
- d'approuver le projet de convention et autorise M. le Maire à la signer,
- d'inscrire au budget les sommes dues à l'Association des Maires de Vendée en application de la convention.

12 - REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME – EMBLEMEMENT RESERVE – EXERCICE DU DROIT DE DELAISSEMENT PAR MME SUBRAN - ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION SISE RUE DES PIERRES FORTES

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition de la propriété bâtie cadastrée section AD n°128 et 565 moyennant la somme globale de 90 000 € à laquelle il convient d'ajouter une indemnité de remploi de 10 % de la valeur du bien, soit 9 000 €,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT – DE BLANDERE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte de vente,
- décide d'imputer la dépense au budget principal 2011 – opération 9002 - compte 824-2138.

13 - OPERATION DE LOGEMENTS EN CŒUR D'ÎLOTS – ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS 21 RUE DU TOURNIQUET APPARTENANT AUX CONSORTS ROY

Le Conseil municipal :

- décide l'acquisition du terrain cadastré section AE n°40, d'une contenance de 4a 35ca, moyennant le prix de 50 € / m²,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me LEVAUFRE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte,
- décide d'imputer la dépense au budget principal 2011 – opération 9002 – compte 824-2118.

14 - ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN APPARTENANT A L'ASSOCIATION LE GRAND LOGIS – CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil municipal décide l'acquisition du terrain cadastré section AC n°731, à titre gracieux, d'une contenance de 354 m² et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous actes, l'étude de M^e Levaufre étant chargée de la rédaction de l'acte.

15 - ZONE INDUSTRIELLE « LA REBOUCHONNIERE » - CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE PRIMA – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 153 DU 8 NOVEMBRE 2010

Le Conseil municipal modifie la délibération du 8 novembre 2010 en décidant la cession des terrains cadastrés section XL n°149, 150, 152, 162, 163 (145p) et 165 d'une contenance globale de 4ha 27a 44ca environ, moyennant le prix de 10 € HT / m², les autres dispositions de ladite décision demeurant inchangées.

16 - TRANSFERT DE DOMANIALITE D'UN DELAISSE DE L'ANCIENNE RN 160 DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

Le Conseil municipal :

- accepte le transfert du délaissé de voirie départementale tel que figurant au plan ci-annexé,
- décide du classement dans le domaine public communal de cette portion de voie ainsi transférée,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires au transfert de domanialité.

17 - SINISTRES D'ASSURANCE – PRISE EN CHARGE DIRECTE

Le Conseil municipal :

- décider le remboursement des frais suivants : M. Joël SARRAZIN : 140,00 € pour le changement du verre droit des lunettes de vue,
- prend tout acte nécessaire au règlement amiable de cette situation,
- inscrit les crédits nécessaires qui seront prélevés au compte 0201-6227 du budget principal.

18 - SINISTRES D'ASSURANCE – PRISE EN CHARGE DIRECTE

Le Conseil municipal :

- décide le remboursement des frais suivants :
 - Monsieur John MENDEL : 2 783,00 € T.T.C pour la restauration de la sculpture "Double Bow".
- prend tout acte nécessaire au règlement amiable de cette situation.
- inscrit les crédits nécessaires qui seront prélevés au compte 0201-6227 du budget principal.

19 - SINISTRES D'ASSURANCE – PRISE EN CHARGE DIRECTE

Le Conseil municipal :

- décide le remboursement des frais suivants :
 - S.A.R.L SAFRANI : 210,00 € T.T.C pour la réparation du miroir de la salle de restaurant.
- prend tout acte nécessaire au règlement amiable de cette situation.
- inscrit les crédits nécessaires qui seront prélevés au compte 0201-6227 du budget principal.

20 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION AVEC M. Jean-Marc BODET – EMPLACEMENT N°7 - GARAGE SIS 6 RUE DU PONT DE LA VILLE – LES HERBIERS

Le Conseil municipal de bien vouloir :

- décide la conclusion d'une convention d'occupation avec M. Jean-Marc BODET pour l'emplacement n°7 situé au sein du garage sis 6 rue du Pont de la Ville – Les Herbiers,
- approuve le projet de convention et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à le signer.

21 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION AVEC M. Philippe GROSSIN – EMPLACEMENT N°8 - GARAGE SIS 6 RUE DU PONT DE LA VILLE – LES HERBIERS

Le Conseil municipal de bien vouloir :

- décide de la conclusion d'une convention d'occupation avec M. Philippe GROSSIN pour l'emplacement n°8 situé au sein du garage sis 6 rue du Pont de la Ville – Les Herbiers,
- approuve le projet de convention et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à le signer.

22 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION AVEC M. Patrice VINET – EMPLACEMENT N°9 - GARAGE SIS 6 RUE DU PONT DE LA VILLE – LES HERBIERS

Le Conseil municipal de bien vouloir :

- décide de la conclusion d'une convention d'occupation avec M. Patrice VINET pour l'emplacement n°8 situé au sein du garage sis 6 rue du Pont de la Ville – Les Herbiers,
- approuve le projet de convention et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à le signer.

23 - CHARTE TERRITORIALE D'ENGAGEMENT POUR LES COMMUNES SANS PESTICIDES –APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal de bien vouloir :

- approuve les dispositions du projet de charte territoriale d'engagement pour des communes sans pesticides,
- autorise le conseiller municipal délégué, M. GIRARD, à le signer ainsi que toutes les pièces s'y référant.

24 - VALIDATION DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

Le Conseil municipal valide l'ensemble du dossier composant le Diagnostic Environnemental Communal, qui sera par la suite transmis à la Commission Locale de l'Eau pour approbation (*la totalité du rapport est consultable en mairie – services techniques – aux jours et heures habituels d'ouverture*).

25 - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – GESTION DE L'EXPLOITATION DE LA CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil municipal décide de :

- saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour recueillir son avis sur le projet de délégation du service d'exploitation de la chaufferie bois et de son réseau de chaleur,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la saisine de la Commission consultative des services publics locaux.

26 - MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET DEMOLITION D'UN BATIMENT AUX HERBIERS –AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les marchés tels qu'ils ont été attribués par le Pouvoir Adjudicateur ainsi que toutes les pièces nécessaires à leurs déroulements.

27 - MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS A ARDELAY (PERISCOLAIRE ET JARDIN D'ENFANTS) - LANCEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal :

- approuve le projet de réalisation d'un accueil de loisirs (périscolaire et jardin d'enfant),
- approuve le Dossier de Consultation des Entreprises,
- approuve le lancement d'une consultation en vue de l'attribution du marché de travaux (séparé par lots) selon la procédure adaptée ainsi que toutes les pièces nécessaires à la passation de celui-ci,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces relatives au marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à son déroulement.

28 - DENOMINATION D'UN IMPASSE PRIVEE SITUEE PRES DE LA RUE DE SAUMUR

Le Conseil municipal approuve la dénomination "Impasse Isabeau" pour la voie de desserte privée située sur les terrains AC 706 et 705.

29 - CONVENTION ANNUELLE DU PROJET EDUCATIF LOCAL 2011-2012 CONCLUE AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE LA VENDEE

Le Conseil municipal :

- adopte le programme des actions retenues par la DDCS dans le cadre du Projet Educatif Herbretais pour l'année 2011-2012,
- approuve le projet de convention de partenariat 2011 précisant le montant de la subvention, et autorise M. le Maire ou l'Adjoint chargé des Affaires sportives, à le signer,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint chargé des Affaires sportives, à signer les conventions.

30 - SUBVENTIONS KILOMETRIQUES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil municipal

- donne son accord aux subventions,
- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants,
- décide que les crédits nécessaires seront prélevés au compte 40 1-6574-SUBDEPL du budget primitif 2011, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.

31 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ATTRIBUEES AUX CLUBS SPORTIFS

Le Conseil municipal :

- donne son accord aux subventions,
- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2011 au titre de l'enveloppe des subventions événementielles réservée aux sports compte 40 1.6574-SUBEVEN,

- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.

32 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - REPARTITION AUX CLUBS SPORTIFS

Le Conseil municipal :

- donne son accord aux subventions,
- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants,
- décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2011 au titre de l'enveloppe des subventions exceptionnelles réservée aux sports au compte 40 1.6574,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.

33 - ECOLE MUNICIPALE DE SPORT – MISE A DISPOSITION ET REMUNERATION DES INTERVENANTS

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à passer avec l'association "Office Municipal des Sports" des conventions qui auront pour objet :

- la mise à disposition des intervenants auprès de l'école municipale des sports pour la période 2011-2012,
- la rémunération des intervenants, fixée comme suit :

Responsable de l'Ecole Municipale de Sport (en cas de recrutement contractuel)	22,87 € brut de l'heure
Educateur sportif	19,06 € brut de l'heure
Aide technique	9,30 € brut de l'heure

34 - SUBVENTION ENCADREMENT – REPARTITION AUX CLUBS SPORTIFS

Le Conseil municipal :

- donne son accord à la répartition ci-dessus,
- autorise M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants,
- décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2011 au titre de l'enveloppe des subventions encadrement réservée aux sports – compte 40 1.6574-SUBENCAD,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse la somme de 23 000 €.

35 - ANNULATION DU SPECTACLE "LE TEMPS QUI PASSE" - REMBOURSEMENT DES BILLETS

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à rembourser les 252 spectateurs inscrits au spectacle "Le temps qui passe" suite à son annulation pour un montant total de 6 439 €, les crédits étant prélevés sur le compte 33 2-6188 du budget du service culturel.

36 - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – REMUNERATION D'INTERVENANTS EXTERIEURS – ANNEE 2012

Pour remplir les missions qui lui sont confiées, l'Ecole municipale de musique a ponctuellement recours à des intervenants extérieurs,

- dans le cadre des évaluations de fin de cycle des élèves (constitution de jurys spécialisés),
- dans le cadre de sa saison musicale (artistes-musiciens supplémentaires invités),
- dans le cadre d'activités pédagogiques particulières (classes de maître, conférences...).

Le Directeur de l'Ecole municipale de musique établit chaque année les besoins mentionnés ci-dessus en fonction du nombre d'élèves présentés aux évaluations, de la saison musicale, des projets pédagogiques impliquant un intervenant spécialisé.

Il est proposé de fixer la rémunération de ces interventions selon les modalités suivantes :

- les intervenants sont rémunérés à la vacation,
- une vacation représente forfaitairement 3 h 00 d'intervention,
- le montant de la vacation est calculé de la façon suivante :
 - pour un intervenant relevant du Régime Général : 1/30^{ème} du traitement brut mensuel afférent à l'indice brut 424 majoré 377,
 - pour un intervenant relevant du Régime CNRACL : 1/30^{ème} du traitement brut mensuel afférent à l'indice brut 364 majoré 338.

Ce calcul correspond, à ce jour, à 47 Euros net la vacation, pour les 2 catégories d'intervenants.

Ces montants seront indexés sur le barème des traitements de la Fonction publique.

Les frais de déplacement liés à ces interventions seront pris en charge par la Commune.

Pour l'année 2012, les besoins se définissent comme suit :

Vacations jurys extérieurs	15
Vacations artistes-musiciens extérieurs	40
TOTAL	55 vacations

Le Conseil municipal :

- décide le versement des vacations et indemnités précitées selon le mode de calcul mentionné,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer les conventions à intervenir.

37 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil municipal :

- adopte les orientations définies avec la CAF concernant la mise en place du Contrat Enfance Jeunesse,
- décide la signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de la Vendée pour une durée de 4 ans,
- autorise M. le Maire à signer avec les représentants de la CAF le Contrat Enfance Jeunesse,
- autorise M. le Maire à percevoir en recettes, chaque année, les subventions apportées par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

➤ DU 12 DECEMBRE 2011 :

1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Le Conseil municipal a pris acte des orientations budgétaires.

2 - BUDGET 2011 – DECISION MODIFICATIVE N°3

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de décision modificative n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité, six conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir (Thierry COUSSEAU, Marie-Bernadette JACQUES, Joseph LIARD, Jean-Yves TRICOT, Paule RONDEAU et Jean-Pierre RICHOU).

3 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à verser au CCAS une subvention de fonctionnement de 135 000 € pour l'année 2011,
- prélever les crédits nécessaires sur le compte 520-657362 de l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- transformer les emplois suivants :
 - 1 emploi d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à 28h00 par semaine en Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 emploi d'Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet, à 28h00 par semaine en Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet, à 31h30 hebdomadaires,
 - 1 emploi d'Assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet à 15h00 hebdomadaires en Assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet à 17h00 hebdomadaires,
 - 1 emploi d'Assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet à 13h00 hebdomadaires en Assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet à 15h00 hebdomadaires,
 - 1 emploi d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet en Assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet,
- créer les emplois suivants :
 - 1 emploi d'Assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet, à raison de 5 h.00 hebdomadaires,
 - 1 emploi de directeur technique culturel et évènement, au service culturel à temps complet sur un grade de catégorie A de la filière administrative ou technique à compter du 1^{er} mars 2012,
 - 1 emploi de secrétaire de l'action culturelle à temps complet sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

5 - ORGANISATION DU TEMPS PARTIEL

M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer les modalités de travail à temps partiel sur autorisation, pour l'ensemble des agents de la Ville des HERBIERS, comme suit :
 - quotités de travail autorisées : toutes les quotités comprises entre 50 % et 100 % du temps complet,
 - conditions : l'accord sera donné sous réserve des nécessités du service, et notamment de sa continuité et des possibilités d'aménagement de l'organisation de travail pour le poste et le service concernés,
 - remplacement de l'agent : il pourra être mis en œuvre si l'ensemble des demandes de temps partiel, dans un même service, atteint le seuil de 50 % du temps complet,
 - lui donner délégation pour en fixer les modalités d'application en fonction des nécessités du service.
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

6 - PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT – OPERATION DE LOGEMENTS - ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BÂTIE SISE 3 GRANDE RUE APPARTENANT A LA S.A. MAAF ASSURANCES – DECISION DE PREEMPTION EN REVISION DE PRIX

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- préempter la parcelle bâtie cadastrée section AC n° 145, d'une contenance de 4a 23ca,
- préciser que le prix de 367 711,99 € avancé dans la déclaration d'intention d'aliéner est excessif et proposer au déclarant le prix de vente arrêté à la somme de 245 000 €,
- l'autoriser ou le 1^{er} Adjoint à signer tous actes liés à cette transaction et prélever les crédits nécessaires au compte 824-2138-DPU du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

7 - PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT – OPERATION DE LOGEMENTS - ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BÂTIE SISE 9 GRANDE RUE APPARTENANT A LA S.C.I. TRIGALE

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider l'acquisition du bien bâti cadastré section AC n° 141 (1a 33ca) moyennant le prix global de 190 000 € et sous réserve de la signature de l'acte authentique de vente avant le 1^{er} février 2012, condition essentielle et déterminante de la vente,
- l'autoriser, ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me LEVAUFRE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte,
- décider d'imputer la dépense au budget principal 2011 – opération 9002 – compte 824-2138.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

8 - ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN – RUE NATIONALE – APPARTENANT A M. ET MME LIBAUD

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider l'acquisition, à titre gracieux, d'une portion du chemin cadastré section C n° 2470 (135 m² environ),
- l'autoriser, ou le 1^{er} Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT – DE BLANDERE / Les Herbiers étant chargée de la rédaction de l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

9 - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ACHAT D'UN INSTRUMENT POUR ENRICHIR LE PARC INSTRUMENTAL DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider l'acquisition d'un trombone d'occasion de marque "Jupiter" - modèle "JSL 438RL" - année 2007 au prix de 550 €,
- prélever les crédits nécessaires au compte 311-2188 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

10 - AIDES A L'ENSEIGNEMENT MUSICAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

M. le Maire propose au Conseil de bien vouloir :

- solliciter auprès du Conseil Général des subventions dans le cadre des "aides à l'enseignement musical" au titre de l'année scolaire 2011-2012,
- l'autoriser à signer le dossier unique de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

11 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA CREATION

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider le versement d'une aide à la création d'un montant de 4 500 € à l'association C.R.C. pour la Compagnie Yvann Alexandre,
- approuver le projet de convention de partenariat et autoriser l'adjointe à la Culture à le signer,
- prélever les crédits nécessaires sur le compte 33 6-6188.1 du budget culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

12 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'EQUIPEMENT CULTUREL "TOUR DES ARTS"

M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le projet de règlement intérieur de La Tour des Arts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

13 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS DES ACCUEILS DE LOISIRS – CUISINE CENTRALE DU C.C.A.S.

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider le remboursement des frais de repas au budget Cuisine Centrale du CCAS pour un montant de 10.947,46 €,
- décider que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2011 - compte n° 64-6188.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

14 – SUBVENTIONS AUX CENTRES DE LOISIRS – ETE 2011

M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider de verser aux accueils de loisirs les subventions telles que décrites dans le tableau ci-dessus,
- prélever les fonds nécessaires sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2011 – compte n°423-6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

15 - INFORMATISATION DES ECOLES PRIVEES – SUBVENTIONS AUX O.G.E.C. – ANNEE 2011

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- verser les subventions suivantes aux différents O.G.E.C. :

• O.G.E.C. Ardelay	3 480€,
• O.G.E.C. Maternelle Le Brandon	1 680€,
• O.G.E.C. Saint Joseph-Le Brandon	1 800€,
• O.G.E.C. Petit Bourg	3 480€,

- prélever les crédits nécessaires au budget principal 2011 - compte 211-65748 pour les écoles maternelles et compte 212-65748 pour les écoles élémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

16 - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DE LA VILLE – APPROBATION DU PROJET – LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- l'autoriser ou le 1^{er} Adjoint à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à son déroulement,
- l'autoriser à lancer cette opération,
- l'autoriser à demander des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou de tout autre organisme susceptible de financer ce type de projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

17 - MARCHÉ DE FOURNITURE DES PRODUITS PETROLIERS RAFFINÉS LIQUIDES – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- l'autoriser ou le 1^{er} Adjoint à signer les marchés tels qu'ils ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres (ci-dessus), ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur déroulement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

18 - PRINCIPE D'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- l'autoriser ou le 1^{er} Adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à la création d'un réseau de chaleur. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

19 - PRINCIPE DE LA MISE EN DELEGATION DU SERVICE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DU RESEAU DE CHALEUR

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de l'exploitation et la gestion de la chaufferie dans le cadre d'une délégation de service public (toutefois, dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas à une économie de contrat satisfaisante, le conseil municipal n'écarte pas la possibilité de décider d'une gestion différente),
- approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'autoriser ou le 1^{er} Adjoint à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

20 - MARCHE D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DE TYPE MARCHE COMPTAGE DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RESEAU DE CHALEUR – AVENANT N°1

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché d'exploitation de chauffage de type marché comptage dans le cadre de l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur décrit ci-dessus,
- l'autoriser ou le 1^{er} Adjoint à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

21 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE– EXERCICE 2010

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2010.

22 - DENOMINATION D'UN IMPASSE PRIVEE SITUEE PRES DE LA RUE D'ARDELAY

M. le Maire propose au Conseil municipal de vouloir approuver la dénomination "impasse des Maisonnettes" pour la voie de desserte privée située près de la Rue d'Ardelay.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à l'unanimité.

23 - APPROBATION DU PROJET DE REVISION PARTIELLE 2011.1 DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP) VISANT A PERMETTRE L'AMENAGEMENT D'UN GOLF AUX HERBIERS

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- considérer que la concertation s'est déroulée conformément aux modalités définies et que son bilan est favorable.
- approuver le projet de révision partielle de la ZPPAUP tel qu'il est présenté en annexe.
- décider de transmettre cette délibération accompagnée du dossier définitif de révision partielle de la ZPPAUP au Préfet de Région pour accord.
- autoriser Monsieur le Maire, après réception de l'accord du Préfet de Région, à prendre un arrêté modifiant la ZPPAUP, et annexant la ZPPAUP révisée au PLU des Herbiers.
- l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à la majorité des voix (3 votes "contre" : Thierry COUSSEAU, Marie-Bernadette JACQUES, Joseph LIARD), 18 conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir (Eugénie GROSSIN-LABURTHE, Jean-Luc CHARPENTIER, Olivier BLANCHARD, Catherine PASQUEREAU, Jean POIRIER, Daniel BOUDAUD, Jean-Marie GIRARD, Colette GROSSIN, Christian GABORIEAU, Odile PINEAU, Marie-Jo MANCEAU, Marie-Laure BRIN, Martine DECAEN, Roselyne SARRAZIN, Jean-Marie GRIMAUD, Jean-Yves TRICOT, Paule RONDEAU, Jean-Pierre RICHOU).

24 - BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE RS 2011.1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) VISANT A PERMETTRE L'AMENAGEMENT D'UN GOLF AUX HERBIERS

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- considérer que la concertation s'est déroulée conformément aux modalités définies et que son bilan est favorable,
- approuver le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au vote à main levée, adopte cette proposition à la majorité des voix (3 votes "contre" : Thierry COUSSEAU, Marie-Bernadette JACQUES, Joseph LIARD), 18 conseillers municipaux ayant déclaré s'abstenir (Eugénie GROSSIN-LABURTHER, Jean-Luc CHARPENTIER, Olivier BLANCHARD, Catherine PASQUEREAU, Jean POIRIER, Daniel BOUDAUD, Jean-Marie GIRARD, Colette GROSSIN, Christian GABORIEAU, Odile PINEAU, Marie-Jo MANCEAU, Marie-Laure BRIN, Martine DECAEN, Roselyne SARRAZIN, Jean-Marie GRIMAUD, Jean-Yves TRICOT, Paule RONDEAU, Jean-Pierre RICHOU).